

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

20 octobre 2023

Délibération n°CA-2023-9

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 34 votants, dont 11 membres représentés

Motion

L'Université de Rouen Normandie est mal dotée. Le ratio entre le nombre d'étudiants et le nombre de personnels (enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS titulaires) est particulièrement dégradé. Les surfaces d'enseignement et de recherche sont notoirement insuffisantes.

Depuis des années, il est demandé aux universités une gestion prudente des deniers publics. Il leur est aussi demandé d'assumer globalement la charge du glissement vieillesse technicité de leurs agents, celle liée à l'inflation ou bien encore l'augmentation du point d'indice, ce qui a été le cas pour les six derniers mois de l'année 2022 et ce qui sera encore le cas pour la nouvelle augmentation annoncée de 1,5% à compter de juillet 2023, ainsi que pour les autres mesures dites Guérini.

Les décisions du gouvernement dans le sens d'une revalorisation des rémunérations des personnels, bien que largement insuffisantes, s'efforcent de répondre à un impératif urgent pour les agents du service public dans un contexte d'inflation élevée. Cependant, l'État ne peut pas les prendre sans tenir compte des conséquences financières qui en découlent. Les faire reposer sur le budget des universités prive en effet ces dernières des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur développement. Les charges d'une université, comme l'Université de Rouen Normandie, ne sauraient augmenter sans des ressources supplémentaires. Si les universités ont dû de longue date apprendre à faire avec une pénurie de moyens, se traduisant notamment par le gel de postes d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de BIATSS, le risque est désormais grand d'entraver dangereusement leur capacité à assumer leurs missions de service public.

Compte tenu de la situation préoccupante dans laquelle risque de se trouver notre université, le CSA de l'Université de Rouen Normandie demande à ce que : - l'État assume les conséquences de ses décisions et compense intégralement et de manière récurrente, les augmentations actuelles et futures du point d'indice des agents publics, ainsi que l'ensemble des mesures salariales ; - la subvention pour charge de service public de l'université soit significativement augmentée afin de combler sa sous-dotations structurelle notoire.

Approbation de la motion

Pour	32
Contre	0
Abstention	0
NPPV	1

Le conseil d'administration approuve la motion

Fait à Rouen, le 20 octobre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON